



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

N° 0 0 0 4 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Convention de location de 14 résidences sociales propriété du bailleur L'Habitat Social Français

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif au projet de convention de location de 14 résidences sociales propriété du bailleur L'Habitat Social Français ;

Vu le projet de convention de location de 14 résidences sociales propriété du bailleur L'Habitat Social Français ;

Délibère

Article unique

Autorise la Directrice générale du CASVP à conclure la Convention de location des 14 résidences sociales propriété du bailleur L'Habitat Social Français :

- Résidence Richard Lenoir sise 61/63, Boulevard Richard Lenoir 75011 – Paris
- Résidence Jean Nicot sise 5/7, rue Jean Nicot 75007 – Paris
- Résidence Steinlen sise 13/15, rue Steinlen 75018 – Paris
- Résidence La Chine sise 29, rue de la Chine 75020 – Paris
- Résidence Gramont sise 28, rue Gramont 75002 – Paris
- Résidence Les Artistes sise 55, rue du Montparnasse 75014 – Paris
- Résidence Les Abbesses sise 16, place des Abbesses 75018 – Paris
- Résidence Dénoyez sise 13/15, rue Dénoyez 75020 – Paris et 15bis, rue Dénoyez 75020 – Paris
- Résidence la Folie Méricourt sise 94, rue de la Folie Méricourt 75011 – Paris
- Résidence Château des Rentiers sise 116, rue du Château des Rentiers 75013 – Paris
- Résidence les Solitaires sise 1, rue des Solitaires 75019 – Paris
- Résidence la Jonquière sise 87, rue de la Jonquière 75017 – Paris et 89/91 rue de la Jonquière 75017 – Paris
- Résidence Haxo sise 84, rue Haxo 75020 – Paris

- Résidence Meslay sise 38, rue Meslay 75003 – Paris

Le loyer des 14 résidences est maintenu à son niveau actuel, soit (après application de la clause d'indexation) à 1 432 522 € (un million quatre cent trente-deux mille cinq cent vingt-deux euros) par an.

En contrepartie du maintien du loyer à son niveau actuel, L'Habitat Social Français s'engage à réaliser, sur la durée de la convention de 12 ans, 13 403 177 euros TTC de travaux.

Ce montant sera augmenté du solde de PCRC des 16 précédentes conventions (portant sur 14 résidences) au 31 décembre 2024.

A titre d'information, au 30 juin 2024, celle-ci était de 485 925 euros.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE